



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du
jeudi 2 avril 2015

Date de la convocation : 23 mars 2015

Présents : Mmes BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE,
Ms. LAIGNEL, BENARD, BRIBET, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN,
LE GRAND, POINTE
Mme GAILLARD-PRETI, trésorière de Caen Orne et Odon

Absents : M. GUIVARC'H (pouvoir à M. LAIGNEL), M. LE TIRANT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

Ouverture de la séance par M. le Maire à 18h30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 16 mars 2015 :
Le procès-verbal est adopté sans modification à l'unanimité des votants (14 voix)

Délibérations

1. Vote du compte administratif 2014

Présentation du compte administratif 2014 :

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	515 901,59 €
Recettes	611 756,68 €
Résultat de l'exercice	95 855,09 €
Excédent de clôture	372 553,02 €
➤ <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	461 492,28 €
Recettes	449 839,75 €
Résultat de l'exercice	-11 652,53 €
Déficit de clôture :	83 267,81 €

M. le Maire sort de la salle pour le vote.

Monsieur DELAFOSSE fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des votants (12 voix).

2. Présentation du compte de gestion

Mme GAILLARD-PRETI présente le compte de gestion 2014.
Ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif.
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

3. Affectation des résultats

Affectation du résultat de fonctionnement :

Recettes d'investissement - compte 1068 :	0 €
Excédent de fonctionnement affecté au 002 :	372 553 €

Affectation du résultat d'investissement :

Excédent d'investissement affecté au 001 :	83 267 €
--	----------

Accord à l'unanimité pour l'affectation de ces résultats au budget 2015 (14 voix pour)

4. Vote des taux d'imposition

Les taux d'imposition actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe habitation : 14.72 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 20.01 %

Pour le budget 2015, il est décidé de ne pas augmenter ces taux.
Pour : 14 voix – contre : 0 voix - abstention : 0 voix

5. Vote des subventions aux associations

Présentation d'un tableau concernant le compte 65 du budget primitif 2015

Subventions autres que celles du Jumelage allemand Val Odon, de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et du Comité d'animation :

Pour : 14 voix – contre : 0 voix

Subvention Jumelage allemand :

Le président de l'association Georges Laignel ne participe pas au vote d'où 13 votants. Pour : 13 voix

Subvention APE :

La présidente de l'association Laurence Bourdelles ne participe au vote d'où 13 votants. Pour : 13 voix

Subvention Comité d'animation :

Le président de l'association Gérard Delafosse ne participe au vote d'où 13 votants. Pour : 13 voix

6. Vote du budget primitif 2015

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget primitif 2015 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 916 256 €
- En section d'investissement à 301 121 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité des votants (14 voix)

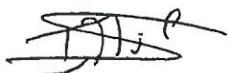
Informations diverses

Un vol a eu lieu à l'école. Plusieurs ordinateurs ont disparu. Une plainte a été déposée par la mairie à la gendarmerie. Une déclaration a été transmise à l'assurance.

Une réunion des habitants du macrolot de la Croix Vimard a eu lieu en début de semaine en présence d'Edifidès. Ces habitants se plaignent d'un coût de chauffage trop élevé alors que les maisons sont de type BBC.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu dans 3 semaines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.



La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN

Le Maire
Georges LAIGNEL

